

Réf.: 29663

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a adopté en date du 15/07/2024 (p.o.j.6-a) un règlement d'ordre intérieur de la piscine au campus Kinneksbond à Mamer.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, la délibération du conseil communal est à la disposition du public à la maison communale à partir de ce jour, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Mamer, le **23 JUIL. 2024**

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER